

Audience avec le directeur général de la Police Nationale

Le SNAPATSI était reçu le 22 juin par Monsieur Éric Morvan, DGPN. Nous avons évoqué les problèmes de la filière scientifique.

Les réformes

Nous avons rappelé la nécessité de la concertation dans l'application des réformes et souligné les problèmes d'accès aux formations et de recrutement. La filière scientifique manque de personnels. A l'issue de la CAPN des ASPTS, 150 postes resteront vacants.

Monsieur le DGPN nous a déclaré vouloir étudier la possibilité d'augmenter le recrutement des ASPTS dès cette année 2018 et en 2019. Il nous a informés de son projet de rattacher les plateaux techniques au SCPTS avec placement des effectifs sous l'autorité directe de ce service central. Il nous a précisé qu'une note rédigée conjointement par le directeur de l'INPS et le chef du SCPTS venait de lui être transmise concernant un éventuel rattachement de l'INPS au SCPTS, un arbitrage sur ce sujet sera rendu à l'automne.

Les conditions de travail

Nous avons rappelé la surcharge horaire des personnels dans les services territoriaux notamment en sécurité publique où la périodicité des astreintes et les rappels sur ces astreintes sont beaucoup trop fréquents. Nous avons réitéré notre demande de nouvelle rédaction d'une note de gestion précisant les rôles des personnels scientifiques vis-à-vis des policiers polyvalents et les conditions d'organisation horaires des services. Nous avons évoqué la nécessité d'abonder la liste des effets vestimentaires accessibles sur le compte à points des personnels.

Monsieur le DGPN a précisé que le SCPTS aurait pour rôle de revoir les notes de gestion qui ne sont plus adaptées à l'époque actuelle. Rappelons que l'instruction fondamentale sur l'organisation de la PTS date de 1995.

Le statut des personnels

Nous avons rappelé la nécessité de poursuivre la réforme statutaire en continuité du protocole que nous avons signé en 2016. Pour une intégration dans la catégorie B de tous les ASPTS afin d'harmoniser les statuts des ASPTS, des gardiens de la paix et des gendarmes, et de reconnaître le niveau de formation des agents. Pour une plus grande reconnaissance de la pénibilité particulière du métier que l'ISSPTS ne valorise pas suffisamment.

Monsieur le DGPN ne s'oppose pas à notre demande et nous a engagés à saisir le cabinet du ministre de l'intérieur.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous informe !